

Voici ci-dessous l'article concernant l'amiante publié le 14 février 2014 sur le site de Agir ensemble pour Vernouillet, liste de Pascal Collado aux dernières élections municipales. J'ai mis en gras les passages les plus intéressants !

**Nous en sommes à 2 ans et il y a encore des enfants dans des locaux amiantés.**  
**Jean-Pierre Grenier, Président.**

---

## **Agir Ensemble pour Vernouillet vous éclaire sur le sujet de l'amiante...**

Publié le 14 février 2014

Les vernolitains ont eu la surprise de découvrir dans leur boîte aux lettres une « information de Marie-Hélène Lopez Jollivet » concernant le sujet de l'amiante dans les écoles et les bâtiments publics. Alors que Pascal COLLADO et l'équipe d'Agir Ensemble pour Vernouillet ont pris

### **l'engagement clair de réaliser les travaux nécessaires sans délai juste après les élections.**

nous constatons avec étonnement l'énergie que déploie l'équipe sortante pour tenter de se justifier face à sa difficulté de gérer ce sujet.

N'est-il pas surprenant que les nouveaux diagnostics soient demandés en janvier 2014, soit à deux mois des échéances électorales, alors que la réglementation date de 2011 ? N'est-il pas surprenant qu'après des mois de silence sur le sujet, malgré plusieurs demandes d'informations de la part des vernolitains, Madame Lopez-Jollivet sorte de sa réserve ?

### **Surtout qu'il semble, selon les derniers échanges que nous avons eu directement avec des membres de l'association qui a mis ce sujet en exergue, que le sujet est loin d'être clos !**

Au delà de cette question de fond, quelle est la nature de la communication réalisée par les services de la commune et distribuée ces derniers jours par la police municipale notamment ?

La réponse est claire : c'est de la propagande politique réalisée par le financement public, c'est à dire par les impôts des vernolitains.

Or, le code électoral est tout aussi clair : "Dès l'année qui précède l'élection municipale, (soit depuis le 1er mars 2013 pour les élections de mars 2014), les collectivités territoriales doivent respecter certaines règles pour leur communication en raison de l'interdiction qui leur est faite de contribuer au financement de la campagne électorale d'un candidat. Une commune n'a pas le droit de financer une action de communication qui ferait campagne pour un candidat. Cette interdiction est très large et concerne également les actions de promotion des actions réalisées ou toute communication sur la gestion locale qui pourrait avoir un impact électoral. Pour les candidats sortants, cela concerne aussi l'utilisation des moyens matériels de la commune pour la campagne électorale ainsi que le recours au personnel municipal."

La communication reçue ces derniers jours, ne remplit-elle pas l'ensemble de ces critères ?

### **Après avoir ignoré le problème au combien sensible de l'amiante dans les écoles, après avoir volontairement laissé les vernolitains dans l'ignorance, après avoir tenu des propos méprisants à l'égard d'un président d'association dans la presse,**

Maire-Hélène Lopez-Jollivet détourne au profit de sa campagne électorale les moyens de la commune au mépris du code électoral.

De quoi ne pas rester insensible mais se mobiliser derrière **Agir Ensemble pour Vernouillet** qui, comme nous l'avons dit dès le départ, ne prend pas la question de l'amiante à la légère et agira en conséquence le plus tôt possible et propose plus largement une manière de conduire la mairie plus sainement et en toute transparence.

PARTAGER:  
Twitter Facebook

FIN

---

**Un dernier commentaire :**

**Amiante : une mise en danger scandaleuse !**

Aux rentrées scolaire de septembre 2014 et de 2015, des enfants qui n'avaient jamais été au contact de l'amiante, se sont retrouvés dans un des préfabriqués vétustes et amiantés de l'annexe alors qu'une classe sans amiante se libérait au Clos des vignes.

Cette classe est maintenant une salle des maîtres.

Mr le Maire n'a toujours pas expliqué le motif de cette décision.

**Jean-Pierre Grenier, Président.**